

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 avril 2025 à 20 heures 30

Présents : MM. BOURGOIN Marcel, ROULLET Laurent, ROSSIN Richard, REDON Gilles, Mme MURITH Roseline, MM. GALLEGRO Emile, PETIT Jean-Pierre, VALET Benoit, MONGEOT Jean-Noël et Mmes PEINTURIER Catherine et DUMONT Eva.

Absents non excusés : Mme CHAPUT Muriel
M. REMONDIERE Denis

1) Nomination d'un secrétaire de séance

M. Laurent ROULLET a été élu secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu de la séance du 25 mars 2025

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 25 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

3) Subventions aux associations

Le conseil municipal, vu l'avis de la commission des finances, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes pour 2025 :

- Comité des Fêtes - La Châtre L'Anglin	:	2 500,00 €
- Société de Chasse - La Châtre L'Anglin	:	150,00 €
- Société de pêche « Le Devon »	:	150,00 €
- Anciens Ecoliers – La Châtre L'Anglin	:	150,00 €
- Association Randonneurs Val d'Anglin - Chaillac	:	50,00 €
- A.N.A.C.R. Canton de Saint-Benoît-du-Sault	:	70,00 €
- F.N.A.C.A. Comité de Parnac	:	40,00 €
- Mutuelle Nationale Territoriale (Mutuelle du Personnel)	:	50,00 €
- Amicale Des Administratifs Territoriaux de l'Indre	:	50,00 €
- Ligue Contre Le Cancer – Comité de l'Indre	:	40,00 €
- Familles Rurales – La Châtre L'Anglin	:	200,00 €
- Choranimus – Saint-Benoît-du-Sault	:	40,00 €
- Coopérative scolaire du RPI Mouhet-La Châtre L'Anglin	:	1 667,00 €
→ Ecole maternelle (3 sorties d'une journée) :		1 350,00 €
→ Ecole primaire (1 sortie d'une journée) :		317,00 €
- Association Gestionnaire de la MARPA - ROUSSINES	:	100,00 €
- Association Les Anciennes de L'Anglin – La Châtre L'Anglin	:	150,00 €
- Club Pongiste Saint-Cyprien – Saint Civran	:	50,00 €
- AFM TELETHON	:	200,00 €
- USA Cyclisme « Elite – Bol d'Or » 2025	:	50,00 €
- Association FCMO	:	50,00 €
- Saint Be Badminton	:	80,00 €
- Central Judo Club de Chaillac	:	60,00 €

TOTAL : 5 897,00 €

Monsieur le Maire informe que la subvention pour la Coopérative Scolaire du RPI a été revue à la hausse depuis la commission des finances car il y a eu une erreur au niveau de la répartition du financement entre les communes, la CDC MOVA, les familles et la Coopérative.

Précision : le versement des subventions sera effectué sous condition de présentation d'une demande de subvention accompagnée du dernier bilan financier, du budget prévisionnel 2025, du numéro SIRET et d'un relevé d'identité bancaire.

4) Budget principal 2025

Monsieur le Maire présente le budget principal 2025 de la commune qui a été préparé avec les membres de la commission des finances le 27 mars dernier.

Il rappelle qu'une note synthétique a été transmise aux élus le 01 avril.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget principal 2025 de la commune, par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 545 594,15 € en section de fonctionnement et à 77 954,86 € en section d'investissement.

5) Budget annexe lotissement 2025

Monsieur le Maire présente le budget annexe du lotissement 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget annexe lotissement 2025, par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 219 565,54 € en section de fonctionnement et à 228 445,04 € en section d'investissement.

6) Informations – Questions diverses

Concernant les travaux de la sacristie, évoqué lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire informe que ces travaux seront réalisés par les agents techniques de la commune.

Il rappelle qu'une réunion concernant l'adhésion à la nouvelle charte du parc naturel de la brenne aura lieu à Roussines le 23 avril prochain à 18h00.

Mme PEINTURIER Catherine informe qu'elle a rencontré une personne de la société ENERTRAG : lors du prochain conseil municipal il nous sera demandé de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre la commune et cette société concernant la mise en œuvre de mesures environnementales sur les parcelles C734 et C650 dans le cadre du projet éolien du Coury.

Madame PEINTURIER Catherine présente le compte-rendu du syndicat des transports scolaires de Saint-Benoît-du-Sault.

Elle informe également qu'elle a assisté à la réunion sur la gouvernance de l'eau, un compte-rendu est disponible au secrétariat de mairie.

Madame Eva DUMONT donne les comptes-rendus des réunions du SYMCTOM et du RPI Mouhet-La Châtre L'Anglin.